



Date de dépôt : 14/06/2024  
Demandeur : KRASNIQI XHAVIT  
Pour : Bâtiment forestier à usage de stockage de bois  
Adresse du terrain : rue du Fahy à POMMEUSE  
(77515)

**ARRÊTÉ URBA 2024/051**  
**accordant avec prescriptions un Permis de construire**  
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU le Permis de construire déposé le 14/06/2024 par KRASNIQI XHAVIT demeurant 45 rue des Merisiers à MOUROUX (77120) ;  
VU l'affichage en mairie en date du 20/06/2024 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la demande :

- pour la construction d'un bâtiment forestier à usage de stockage de bois ;
- sur un terrain situé rue du Fahy à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU l'avis favorable assorti de prescriptions et de recommandations du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne (SDIS), en date du 12/07/2024 ;

**ARRÊTE**

**Article 1er**

Le permis de construire est **ACCORDÉ** pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article suivant.

**Article 2**

Les prescriptions et recommandations du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne devront être strictement respectées.

Fait à POMMEUSE, le 24 juillet 2024

Le Maire  
Christophe DE CLERCK



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.